FORMULAIRE LICENCE FFE
Saison Sportive 2023-2024

RAPPEL DES TARIFS DES LICENCES

Selon votre choix merci d'indiquer le montant à régler dans la dernière colonne

Catégories	Années de naissance	Tarif licence B	Tarif licence A	Montant à régler	Remarques*
U8 Petit-poussin	2016 et après	3,00 €	14,50 €		
U10 Poussin	2014 et 2015	3,00 €	14,50 €		
U12 Pupille	2012 et 2013	3,00 €	14,50 €		
U14 Benjamin	2010 et 2011	3,00 €	16,50 €		
U16 Minime	2008 et 2009	3,00 €	16,50 €		
U18 Cadet	2006 et 2007	3,00 €	26,00 €		
U20 Junior	2004 et 2005	3,00 €	26,00 €		
Senior	De 1974 à 2003	8,00 €	45,00 €		
Senior plus	De 1959 à 1973	8,00 €	45,00 €		
Vétéran	1958 et avant	8,00 €	45,00 €		

PRISE DE LICENCE

Nom et prénoms des parents (pour un mineur) :

Nom et prénom du futur licencié : Date de naissance :

Je choisis de prendre la licence suivante : Licence A ☐ Licence B ☐

Je déclare avoir lu et répondu au questionnaire médical me concernant OUI ☐ NON ☐

Je déclare avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire OUI ☐ NON ☐

<u>Important !</u> Si vous avez répondu « oui » à l'une des questions du questionnaire médical, vous devez absolument fournir un certificat médical daté de moins de 6 mois déclarant la personne apte à la pratique des Échecs en et hors compétition.

*Indiquez votre mode de règlement : chèque, espèces ou virement sur le compte de l'association

(Voir RIB de l'association au dos de ce formulaire, à la page 2/2)

Date : Signature :

Association Les Cavaliers d'Hérouville - Centre Socioculturel CAF 202 Boulevard de Belles Portes - 14200 Hérouville Saint-Clair

Téléphone : 07-83-61-29-74 Mail : cavaliers.herouville@gmail.com Site internet : https://cavaliers-herouville.club/

Modes de règlements et aides diverses
Saison Sportive 2023-2024

Comment régler votre adhésion et/ou votre licence ?

Voici les 3 modes de règlements possibles :

1. Privilégiez si possible le virement bancaire (voir RIB de l'Association ci-dessous)
2. Vous pouvez également régler par chèque à l'ordre des Cavaliers d'Hérouville
3. Vous pouvez enfin procéder à un règlement en espèces auprès de notre Trésorière ou du formateur

Relevé d'Identité Bancaire de l'association Les Cavaliers d'Hérouville

Banque : CREDIT MUTUEL 19, avenue de la Grande Cavée Immeuble de l'Esplanade 14200 Hérouville St-Clair

IBAN : FR76 10278 02121 00020494001 58 BIC : CMCIFR2A

Les aides possibles pour prendre en charge une partie du coût de mon adhésion et/ou licence

Aide aux familles nombreuses :

Une aide accordée par le club dont le montant s'élève à 5 € à déduire du montant de l'adhésion à partir du deuxième membre de la famille

Aide du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la Ville d'Hérouville St-Clair :

Le dispositif VIVACITE prend en charge une partie de l'inscription des enfants et jeunes jusqu'à 21 ans selon un barème qui dépend de votre Quotient Familial CAF. Pour en bénéficier, au moment de votre inscription il faut nous fournir votre attestation VIVACITE en cours de validité.

Aide dans le cadre du dispositif PASS'SPORTS 2023-2024

Sont éligibles au Pass'Sport : les jeunes de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2023 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire en 2023 (ARS) ou de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), les jeunes émancipés et jeunes adultes (16 à 30 ans) bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ainsi que les étudiants âgés au plus de 28 ans, boursiers de l'État ou bénéficiaires d'une aide dans le cadre des formations sanitaires et sociales.
Pour bénéficier de cette aide de 50 € de l'Etat, nous fournir votre code PASS'SPORT ou bien une attestation de paiement de l'allocation de rentrée scolaire téléchargeable depuis votre espace CAF

Le coup d'pouce loisirs de la CAF

Cumulable avec le dispositif Pass'sports, cette aide complémentaire de la CAF est réservée aux familles dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 700 € en mai 2023 pour les enfants nés entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2020. Pour en bénéficier contactez le service vacances loisirs de la CAF au 02-31-30-90-30

Aide dans le cadre des Comités d'Entreprises ou Comités d'œuvre Sociale

Renseignez-vous auprès de votre CE ou COS ! Dans beaucoup d'entreprises ou de collectivités des aides sont mises en place pour participer au coût des activités culturelles ou sportives des familles et de leurs enfants. Exemple pour les bénéficiaires du CNAS, une nouvelle aide intitulée forfait sport de 35 ou 60 €.